

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION LE 24 MARS 2018 DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION « GRAND PRIX DE LEROUX »

LE GOSIER, 16 MARS 2018 — Jean-Pierre DUPONT, Maire du Gosier, informe la population que dans le cadre de la manifestation sportive « Grand prix de Leroux », **samedi 24 mars 2018, de 15h à 18h**, la circulation et le stationnement seront réglementés pendant la durée de la course selon le circuit suivant.

❖ **Départ** : Local de Leroux - Carrefour FREDERICK (D 104) – Carrefour Tombeau (D103) - Carrefour Grande-Ravine - route de la Rivière (RN4) - bretelle pont de Poucet - Mathurin - Carrefour Besson - D 103 - route de Caraque - route de Bauzon - Local Leroux (Circuit X 6) puis route de Leroux - route de Ma Source

❖ **Arrivée** : Leroux (Leroux auto).

Les contrevenants aux dispositions de l'arrêté n°2018 - 545 seront sanctionnés et poursuivis conformément aux lois en vigueur.